

MARCHAND AMBULANT

Copie de la carte d'identité du chef d'entreprise

Deux photographies récentes

Chèque de 21 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Certificat d'inscription / SIRENE pour les auto-entrepreneurs

Si étranger, copie de la carte de séjour du chef d'entreprise autorisant l'exercice d'une activité en France.